Image not found or type unknown

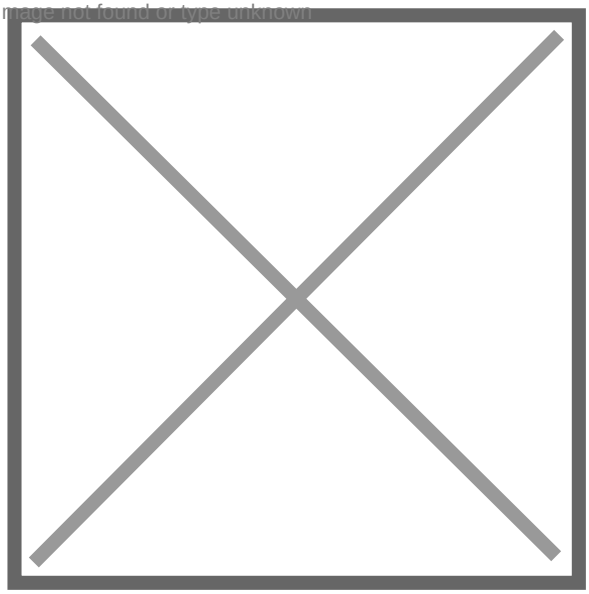

Que veux dire venant aux droits ..

Par **Julie3004**, le **29/01/2017** à **09:16**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier avec écrit dessus , la société HOIST KREDIT venant aux droits de Banque CArrefour .. je voudrais savoir ce que veux dire VENANT AUX DROITS DE ?

c'est a propos d'un crédit à la consommation .

Merci à vous .

Par **chaber**, le **29/01/2017** à **10:12**

bonjour

Cette société de recouvrement a certainement racheté la créance.

Pouvez-vous donner plus de précisions sur ce crédit et notamment votre dernier règlement?

Par **Julie3004**, le **29/01/2017** à **10:34**

Bonjour et merci de votre réponse ,

J'ai fait un crédit en 1998, ayant des problèmes pour le rembourser je suis passée en

surendettement car j'en avais un autre (celui ci à été remboursé) . Puis petits soucis encore pour le régler j'ai arrêté de payé en 2000 , une injonction de payer à été faite en 2005 rendu en 2006 mais je n'ai pas exécutoire dessus .
Puis une société de recouvrement m'a recontacté donc j'ai payé durant 2 ans 40e puis a nouveaux soucis pour régler j'ai arrêté de payer en 2008.

Et depuis plus rien , je reçois un courrier d'un huissier dans un autre département avec cette formule HOIST KREDIT venant aux droits de la societé Pass ,je ne répond pas , une autre lettre en Décembre toujours pareil , avec un sms et deux messages sur mon répondeur mais on me demande juste de les rappeler .
Puis je recois cette semaine un autre courrier d'huissier" dernier avis avant procédure judiciaire" , mais l'huissier cette fois ci est dans mon département mais pas ma ville , donc je voulais me renseigner si la société pouvait etre racheté ..
Je vais téléphoner demain au je ne sais pas ou lol pour savoir si le titre executoire à été mis sur le jugement car je trouve bizarre qu'ils n'est rien fait avant .
Que faire face à tout mon meli melo lol de mon histoire ?
Merci à vous

Par **chaber**, le **29/01/2017** à **10:54**

vous ne vous engagez absolument pas (1€ ou échéancier) **sans avoir copie du titre exécutoire**

En l'absence, l'huissier n'a plus aucun pouvoir la dette étant forclose.

Par **Julie3004**, le **29/01/2017** à **11:50**

Merci pour vos réponses .

Ou puis je demander pour avoir le titre exécutoire ?

Je vais leur demander déjà à eux mais je voudrais aussi le demander au Greffe du tribunal c'est ça ?

Merci .

Par **chaber**, le **29/01/2017** à **14:12**

tout à fait

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés